

## L'informatique

Le Département fournit les moyens informatiques aux collèges, pour leurs besoins administratifs et pédagogiques.

### 1 - Le matériel et le câblage

---

#### 1.1. Interventions relatives à l'équipement des salles informatiques.

Le Département de Paris intervient par l'acquisition directe de matériel au profit des collèges dans le cadre du « plan internet ».

En complément des dotations aux collèges, le Département de Paris, via la DASCO équipe directement chaque collège d'une salle informatique au minimum.

Le renouvellement des équipements Internet d'une salle de classe est estimé à 15 000 € et prévoit :

- 20 ordinateurs,
- 1 serveur de fichiers,
- 1 imprimante laser monochrome, 1 imprimante multifonction,
- divers logiciels bureautiques et pédagogiques
- des éléments actifs de réseaux.

Ces équipements sont renouvelés tous les 5 ans. En 2011, 14 collèges ont été équipés en nouveau matériel pour un coût d'environ 210 000 €.

#### 1.2. Le câblage

Il s'agit des travaux de câblage courants (déplacements d'installations dans les locaux, travaux, déménagements, adaptation à des nouveaux équipements...), ainsi que des opérations de câblage complet par exemple pour le remplacement des systèmes centraux de gestion du réseau de téléphone ou d'informatique.

Ces prestations permettent également de connecter les équipements liés au projet de mandature de mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail, les ordinateurs et téléphones pour le dispositif « action collégiens », ou encore les points d'accès à Intranet pour les personnels du Département.

Dans la plupart des cités scolaires, le câblage est assuré par la Région.

En 2011, les travaux se sont élevés à 500 000 €, ce qui a permis d'assurer les travaux courants et de remplacer 15 installations techniquement obsolètes.

## **2 - Le Très Haut Débit et THD2D**

---

### **2.1. Le projet de réseau Très Haut Débit lancé par la Ville de Paris**

Ce projet doit permettre d'offrir pour l'ensemble des sites de la Ville et du Département un très haut débit garanti, indispensable pour de nouveaux services (vidéoconférence, consultation de documents multimédia, services de téléphonie...), une meilleure fiabilité du service, un investissement rentable pour la Ville qui sera propriétaire de cette infrastructure.

### **2.2. Le projet THD2D**

Ce projet doit permettre d'offrir pour l'ensemble des sites de la Ville et du Département un très haut débit garanti, indispensable pour de nouveaux services (vidéoconférence, consultation de documents multimédia, services de téléphonie...), une meilleure fiabilité du service, un investissement rentable pour la Ville qui sera propriétaire de cette infrastructure.

Pour le second degré, l'objectif, menée avec la Région et cofinancée par elle, est de raccorder tous les collèges, lycées et CFA au THD, d'ici la fin 2013.

Fin 2011, 40 collèges (hors cité scolaire) seront raccordés (sur 83 collèges), ainsi que 57 cités scolaires, lycées et CFA (sur 200).

## **3 - Les Espaces Numériques de Travail (ENT)**

---

### **3.1. Cadre et objectifs des ENT**

Lancé en 2004, le schéma directeur des Environnements Numériques de Travail du Ministère de l'Education Nationale a offert un cadre pour de nouvelles relations de communication et de travail entre les élèves, leurs parents, les enseignants, ainsi que les acteurs partenaires des établissements, de l'éducation nationale et des collectivités.

Les ENT ont pour objet de mettre à la disposition des élèves et de leurs parents, des enseignants, des personnels administratifs et plus généralement de tous les membres de la communauté éducative, en fonction des habilitations de chaque usager, des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives, relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement ainsi que de la documentation en ligne.

La mise en œuvre de l'ENT et plus généralement l'utilisation des nouvelles technologies participe à la réussite scolaire des élèves en permettant une pédagogie alternative, en participant à la réduction de la fracture numérique mais aussi en favorisant la participation des parents à la vie de l'établissement.

### **3.2. Les expérimentations**

Le fonctionnement des ENT suppose à la fois une organisation complexe avec les nombreux acteurs du projet et des prérequis d'infrastructures techniques pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques nécessaires au sein des établissements. L'expérience des autres collectivités a démontré qu'une période assez longue était

nécessaire pour réunir tous les facteurs techniques de succès et son appropriation par les utilisateurs.

Dans le cadre du projet ENCORE de la Région Ile de France, des expérimentations ont été lancées à la rentrée 2005 et 2006, dans 4 lycées parisiens.

Pour sa part, le Département a mis en place un ENT à titre expérimental dans 7 collèges en 2010. Son appropriation est inégale selon le niveau d'équipement des établissements en logiciels de vie scolaire et la stabilité des équipes notamment.

Une collaboration a été engagée avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique pour intégrer des ressources pédagogiques à l'ENT.

### 3.3. La généralisation

Pour son ENT, l'Île-de-France a fait le choix technique d'un développement logiciel libre, afin que le code source puisse être utilisé et redistribué gratuitement, mais aussi pour qu'il puisse être adapté librement et sans autre surcoût que celui des modifications désirées.

A partir de janvier 2010, l'ENT régional, baptisé « Lilie », est déployé dans les 3 académies par vagues successives, jusqu'en décembre 2013. Actuellement, 36 lycées parisiens sont équipés, dont 16 cités scolaires.

Les collégiens des cités scolaires parisiennes utiliseront l'ENT Lilie au fur et à mesure de son déploiement dans les cités scolaires, conformément aux accords passés entre la Région IDF et la Ville de Paris.

Afin de permettre la continuité pédagogique entre le collège et le lycée, mais aussi de proposer la même solution à l'ensemble des collégiens et lycéens parisiens, des familles et des professionnels, le conseil de Paris a autorisé le Maire de Paris à utiliser Lilie pour le déploiement d'un ENT dans l'ensemble des collèges et des lycées municipaux.

Ce déploiement doit se dérouler de 2012 à 2014.

Le plan de financement des ENT sur la mandature est le suivant :

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Nombre cumulé de collèges	27	54	82	82	
Frais de fonctionnement pour l'utilisation de l'ENT (en €)	600 000	1 200 000	1 700 000	2 400 000	5 900 000
Investissement pour l'équipement et le câblage (en €)	-	1 500 000	1 500 000	1 600 000	4 600 000

#### 4 - La maintenance

---

La maintenance des matériels est assurée par les collèges, qui reçoivent une dotation à cet effet (3 841 € par collège, incluant également l'accès à internet).

A compter de la rentrée 2011, une équipe de correspondants techniques de proximité, commune au Département, à la Commune et à l'Académie, est mise en place, au bénéfice des collèges.